



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

publications

Question écrite n° 57566

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses questions écrites n° 16753 (13 juillet 1998), 27717 (29 mars 1999) et 45097 (17 avril 2000) et aux réponses de son prédécesseur, demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat de lui préciser l'état actuel des réflexions et de la concrétisation de l'expérimentation, menée en l'an 2000 dans six ministères à l'égard de l'établissement et de la publication de rapports d'activité ministériels. Il lui avait été annoncé que « cette expérimentation est coordonnée au sein d'un groupe de travail interministériel animé par la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat. La généralisation de ces rapports en 2001 sera décidée en fonction des enseignements tirés de l'expérimentation » (JO - AN - 10 juillet 2000). Un bilan s'impose.

Texte de la réponse

L'expérimentation de rapports d'activité ministériels (RAM) menée courant 2000 et portant sur l'année 1999 a concerné les ministères suivants : défense, secteur santé du ministère de l'emploi et de la solidarité, aménagement du territoire et environnement et fonction publique et réforme de l'Etat. Les ministères engagés dans l'opération ont diffusé ce document en un nombre d'exemplaires variant de 3 000 à 9 000 ; certains d'entre eux l'ont mis en ligne sur leur site internet. Les résultats de cette première expérience collective ont pleinement confirmé le bien-fondé de la formule. Ces rapports traitent de façon transversale des politiques suivies au cours de l'année 1999, des contextes environnementaux dans lesquels elles se sont déployées, des moyens qui leur ont été alloués et, dans la mesure du possible, des résultats obtenus. Conformément aux orientations définies par le comité interministériel à la réforme de l'Etat (CIRE) du 12 octobre 2000, le développement du contrôle de gestion dans les ministères permettra de documenter les RAM par les indicateurs de résultat adéquats. Dès ce stade d'expérimentation, les RAM livrent aux citoyens et à leurs représentants au Parlement une précieuse information de synthèse. Présentés sous une forme attrayante et d'une lecture aisée, ils améliorent la compréhension par le public des données des politiques suivies et de l'organisation des administrations concernées. De surcroît, ces rapports constituent un outil de communication et de formation internes, utile aux agents et susceptible de favoriser l'essor d'une culture d'administration renouvelée dans les ministères. Les enseignements positifs de cette expérimentation ont conduit le CIRE à généraliser les RAM en 2001. Un projet de circulaire est en cours de signature à cette fin.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57566

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 746

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2988